

Appel à projets

« FINANCEMENT DE PROJETS-PILOTES SE BASANT SUR LES RESULTATS D'ETUDES PRODUITES PAR LES STRUCTURES PRODUCTRICES DE SAVOIRS ECONOMIQUES (SPSE) EN TUNISIE »

**Session d'information
21/02/2025, Expertise France**

SavoirsEco

اقتصاد

Plan de la présentation

01

Présentation d'Expertise France

02

Présentation du projet « Savoirs éco en Tunisie »

03

Présentation de l'appel à idées de projets

04

Modalité de soumission et processus de sélection

05

Session de questions / réponses

Présentation d'Expertise France



Le groupe AFD réunit aujourd'hui trois entités :

SECTEUR PRIVE



Proparco est la filiale dédiée au financement et à l'accompagnement du secteur privé

SECTEUR PUBLIC



L'Agence française de développement finance les partenaires publics et les organisations de la société civile

COOPERATION TECHNIQUE



Expertise France conçoit et met en œuvre des projets de coopération technique qui renforcent durablement les politiques publiques de ses pays partenaires et accompagnent les actions de la société civile.

Qui sommes-nous ?

-  Agence publique, Expertise France est **l'acteur interministériel de la coopération technique internationale**, filiale du groupe AFD.
-  Deuxième agence par sa taille en Europe, elle conçoit et met en œuvre des projets qui **renforcent durablement les politiques publiques** dans les pays en développement et émergents et contribuent aux actions de la société civile.
-  Gouvernance, sécurité, climat, santé, éducation... Elle intervient sur des domaines clés du développement et **contribue aux côtés de ses partenaires à la concrétisation des ODD.**

Nos thématiques d'intervention



**Gouvernance démocratique,
économique et financière**



**Climat, agriculture et
développement durable**



Paix, stabilité et sécurité



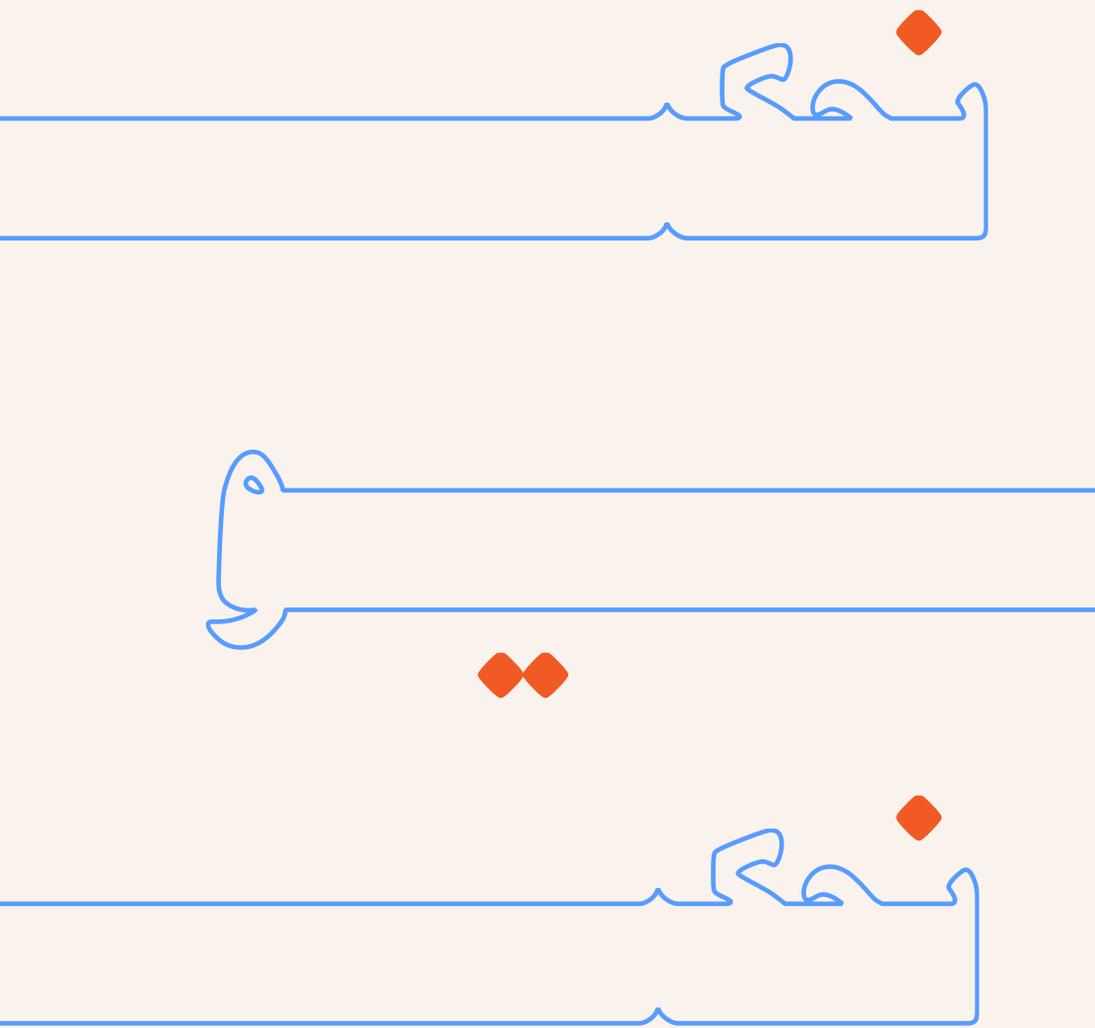
**Santé et
développement humain**

1^{er} pays d'intervention en Afrique du Nord

110 agents au total sur les deux pays

Seule agence du groupe représentée en Libye

**Projet pilote sur le savoir / connaissance en économie
« Projet Savoirs éco en Tunisie »**

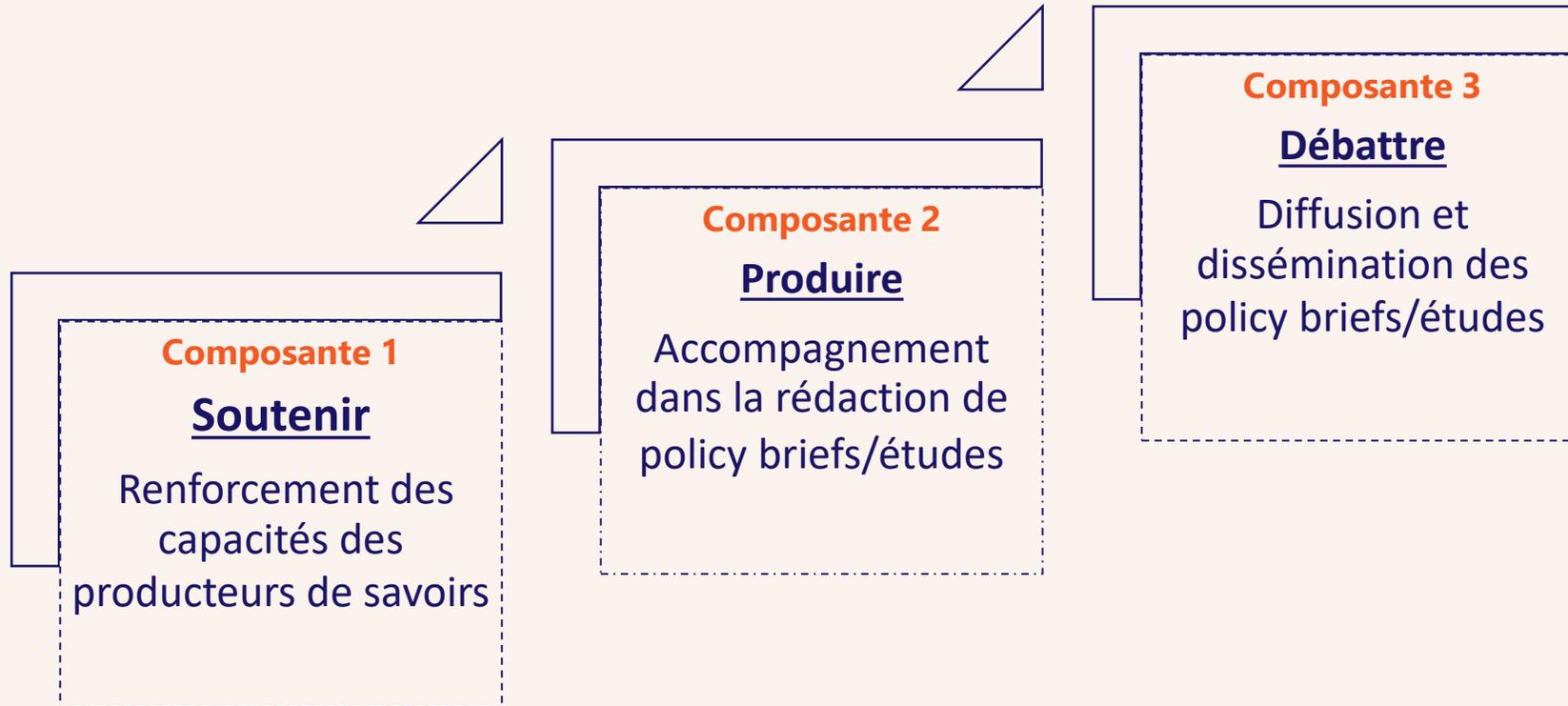


Le projet

« **Savoirs Eco en Tunisie** »

Objectif et logique d'intervention

Appuyer le débat public sur les enjeux économiques en Tunisie à travers des appuis aux producteurs de connaissance / savoirs économiques



Bénéficiaires: trois types de producteurs de savoirs et deux ministères

Structures publiques
d'analyse économique et
d'aide à la décision
(ITCEQ, INS)

Laboratoires et centres
de recherche en
économie.

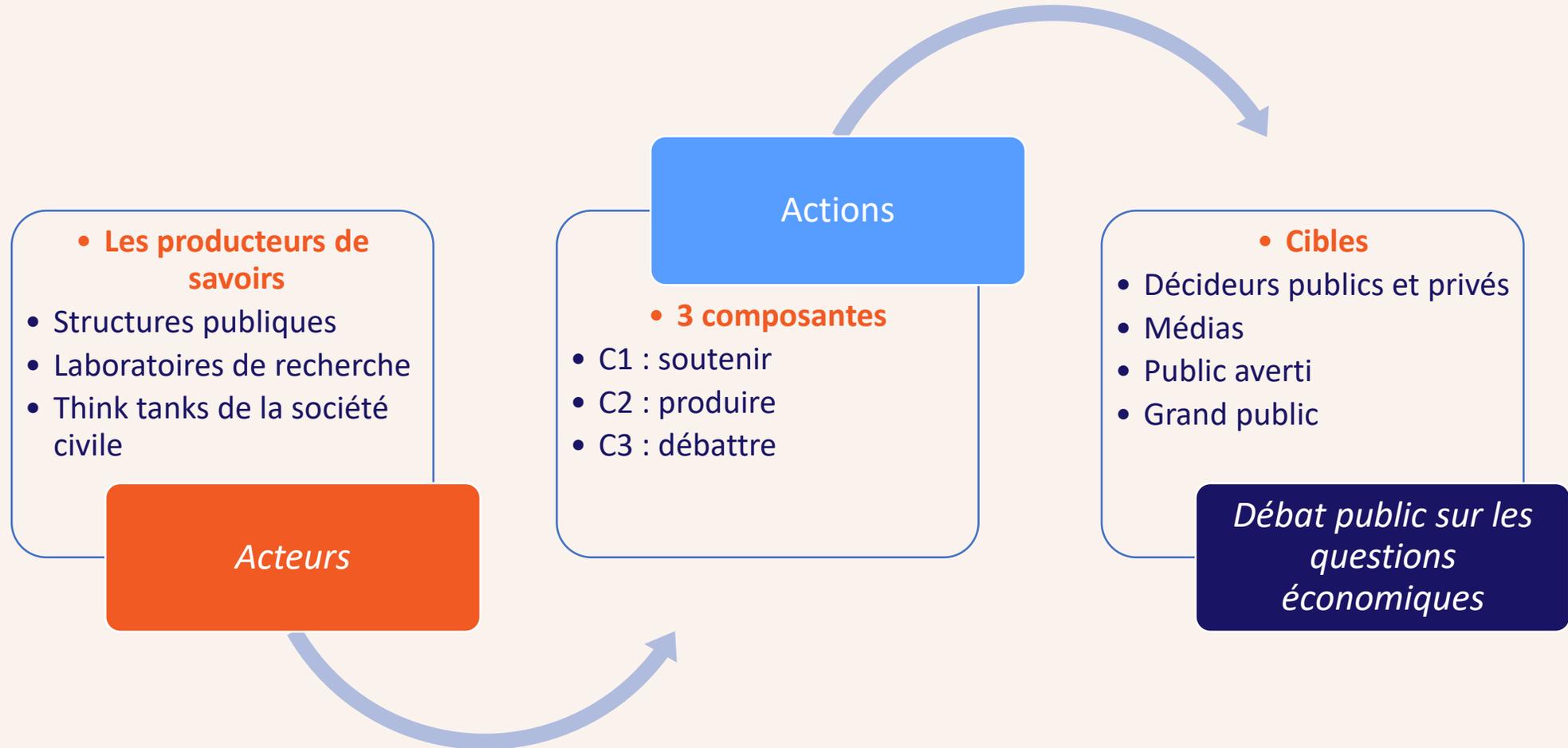
Think tanks issus de la
société civile

Deux ministères de
tutelle:

- Ministère de l'Économie et de la planification
 - Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique

Quatre partenaires de mise en œuvre





Appel à projets

**«OCTROI DE SUBVENTIONS VISANT
A FINANCER DES PROJETS- PILOTES
SE BASANT SUR LES RESULTATS
D'ETUDES PRODUITES PAR LES
STRUCTURES PRODUCTRICES DE
SAVOIRS ECONOMIQUES (SPSE) »**

CONTEXTE DE L'APPEL :

Composante 3 : débattre – diffusion et dissémination des policy briefs / études

- Deux moyens pour mettre en valeur les résultats de policy briefs/études:
 - i. Communiquer** en diffusant et vulgarisant les résultats des policy briefs dans l'espace public (événements publics, blogs, podcasts...etc.).
 - ii. Expérimenter** en développant des projets-pilotes basés sur les résultats/recommandations de policy briefs/études.
- Expérimentation considérée comme un volet complémentaire aux activités de communication.
- Caractéristiques du volet expérimentation:
 - Mise en œuvre de projets-pilotes opérationnels prolongeant un travail de recherche préalable.
 - Développement de relations de travail entre SPSE et développeurs/gestionnaires de projets.
 - Insertion dans l'écosystème locale des projets-pilotes.

Objectif général: Financer des projets-pilotes en Tunisie dont la conception et la mise en œuvre reposent sur les conclusions / recommandations issues d'études sur les enjeux économiques et de développement durable.

OS1. Montrer par l'expérimentation (via les projets-pilotes) si les résultats/recommandations des études des SPSE se vérifient (ou non) sur le terrain.

OS2. Apporter des éléments de preuves tangibles (via les projets-pilotes) pour éclairer/orienter les décisions des acteurs publics, privés et associatifs.

OS3. Développer des actions d'évaluation et de capitalisation sur les résultats des projets pilotes mis en œuvre.

LES SUBVENTIONS

Montant disponible : 300 000 €

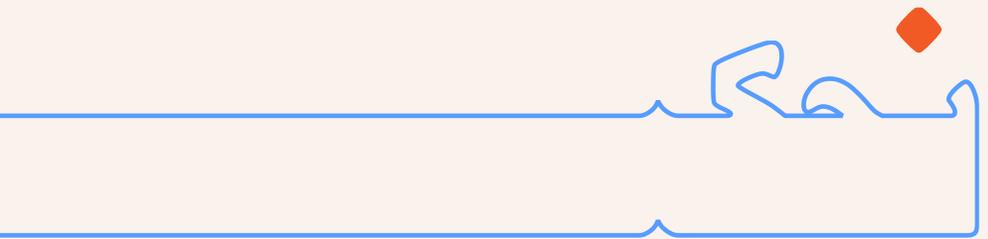
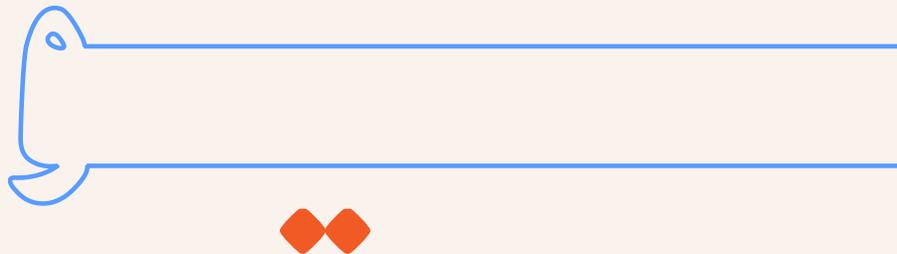
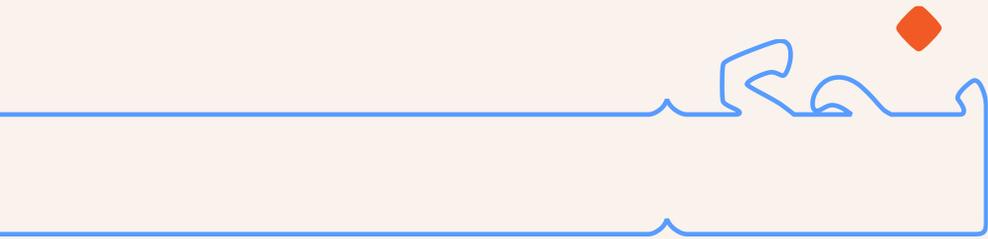
*Expertise France se réserve la possibilité de ne pas attribuer tous les fonds disponibles

À attribuer par enveloppes d'un montant compris entre 100 000 € et 150 000 € maximum

Co- financement : non exigé

- le montant de ce cofinancement (si souhaité) compris **entre 10% et 49%** maximum du total des coûts éligibles de l'action.
- Le solde financé par des **sources autres que le budget de l'Union européenne ou que le budget d'Expertise France**

Critères d'éligibilité



Demandeur chef de file

- l'interlocuteur principal d'Expertise France
- assume la pleine responsabilité financière de la mise en œuvre de l'action dans le respect des conditions du contrat de subvention

- ✓ Être une personne morale ; **et**
- ✓ Être sans but lucratif ou ayant conscience **qu'aucune marge de profit** ne peut être réalisée sur le budget du projet ; **et**
- ✓ Avoir une existence au moins de 3 ans ; **et**
- ✓ Appartenir à l'une des catégories suivantes : organisation non gouvernementale, association ou syndicat, entreprise, **et**
- ✓ Être établi en Tunisie (JORT / RNE) ; **et**
- ✓ Être directement chargés de la préparation et de la gestion de l'action avec le(s) partenaire(s) et non agir en tant qu'intermédiaire ; **et**
- ✓ Démontrer une compétence technique à mettre en place le projet proposé en fournissant une description des activités de l'organisation et une présentation des expériences à indiquer dans le formulaire de demande ;

Partenaire(s)

- ✓ Participation à la définition et à la mise en œuvre de l'action
- ✓ Coûts éligibles au même titre que ceux encourus par le demandeur chef de file.
- ✓ Même critères d'éligibilité qui s'appliquent au demandeur chef de file.
- ✓ signature du "mandat pour le demandeur principal" du formulaire de demande de subvention.

Associés et contractants

Les entités suivantes ne sont ni des demandeurs ni des partenaires. Elles n'ont pas à signer le «mandat pour le bénéficiaire »

• Associés

- ✓ Participation effective à l'action, mais sans bénéficier de la subvention, à l'exception des indemnités journalières et des frais de déplacement.
- ✓ Pas d'obligation à répondre aux critères d'éligibilité du chef de file
- ✓ Mention dans le formulaire de demande de subvention, intitulée « Associés participant à l'action »

• Contractants

- ✓ Sous forme de marché.
- ✓ Différents des associés et partenaires
- ✓ Soumis aux règles de passation de marchés énoncées à l'annexe IV du modèle de contrat de subvention.

Champ de l'appel

Secteurs ou thèmes

Le financement de projets-pilotes qui répondent aux défis économiques, sociaux et environnementaux actuels en Tunisie.

Une attention particulière sera apportée à la prise en compte des questions de justice sociale, de genre et d'inégalités territoriales dans les thématiques traitées..



Couverture Géographique

✓ Mise en œuvre en **Tunisie**

Durée

Comprise entre **6 et 8 mois**

Exemples d'actions

- Mener **des visites de terrain** sur des projets similaires en Tunisie ou dans la région
- **Entreprendre** la mise en œuvre du projet-pilote à partir des résultats/recommandation d'études portant sur les enjeux économiques et de développement durable (**agriculture, climat/énergie, éducation, santé, emploi, alimentation...etc**)
- Mettre en place des **projets expérimentaux** qui introduisent **des solutions novatrices en matière de gestion des ressources, de transition énergétique ou d'inclusion sociale,**
- **Lancer des initiatives** qui démontrent, sur le terrain, **la pertinence et l'efficacité des solutions proposées par les études,** en recueillant des données et en mesurant les résultats concrets pour prouver leur impact social, économique ou environnemental.
- Lancer **des campagnes de sensibilisation et de plaidoyer,** en utilisant les résultats des projets pilotes pour appuyer des réformes politiques ou législatives.
- Développer une **stratégie de partenariat** pour assurer la **pérennité du projet-pilote ...**

Exemples d'activités

*Activités de lancement de projet:
déploiement de solutions et/ ou
d'installations technologiques,
agriculture durable, transition
écologique ...*

Achat de matériels

*Expérimentation de zones
pilotes dans les régions*

*Activités de recherche,
d'évaluation et de mesure
d'impact*

*Activités de plaidoyer et
de sensibilisation*

*Activités de renforcement
de capacités*

*Organisation
d'évènement, de
conférences et séminaire*



Bon à savoir!

Attention particulière sur les :

- ✓ Propositions mobilisant **plusieurs types** d'acteurs pertinents
- ✓ Propositions s'inscrivant dans une logique visant in fine à **renforcer le débat public et à éclairer les décisions des acteurs publics, privés et associatifs.**
- ✓ Propositions intégrant les questions de **justice sociale et de genre.**
- ✓ Propositions cherchant à prendre en compte l'ensemble du **territoire tunisien, notamment les zones marginalisées.**

Coûts éligibles

(article 14 annexe D.II)

Encourus pendant la période de mise en œuvre de l'action

Liés directement à l'action et nécessaires à sa mise en œuvre

Identifiables, justifiés et justifiables

Raisonnables et respectent le principe de bonne gestion financière

Coûts indirects éligibles

maximum de 7% des coûts directs estimés

Coûts inéligibles

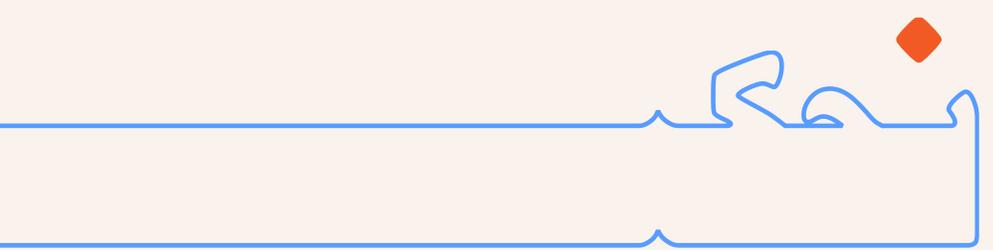
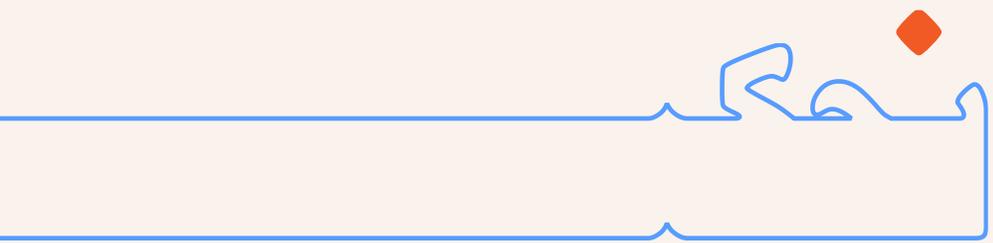
- les dettes et la charge de la dette (intérêts) ;
- les provisions pour pertes ou dettes futures éventuelles ;
- les coûts déclarés par le bénéficiaire et financés par une autre action ou un autre programme de travail bénéficiant d'une subvention d'Expertise France ou de l'Union européenne ;
- les achats de terrains ou d'immeubles, sauf si ces achats sont indispensables à la mise en œuvre directe de l'action
- Les taxes et TVA

Mise en œuvre de l'action

À partir de la date de notification du contrat (Mai 2025)

Financement et modalités de paiement

- Un **préfinancement initial** (100 % de la part du budget prévisionnel financé par EF et correspondant à la première période) et dans la limite de 30% du total budget.
- Un **suivant préfinancement** à la fin de la première période et suite à la validation du **rapport intermédiaire (narratif et financier)** et la liquidation d'au moins **70%** du paiement précédent
- Le montant cumulé de préfinancement ne doit pas dépasser 90% du montant financé par EF
- Un solde à la fin de la mise en œuvre et après la **validation du rapport d'audit externe par EF (délai de 90 Jours)**



Où et
comment
soumettre ?

Consultez l'appel et le règlement sur ce lien <https://www.savoirseco.tn>
et posez vos questions avant le **24 Mars 2025** sur contact@savoirseco.tn
Réponses disponibles sur la rubrique FAQ sur le site web avant le **30 Mars 2025**

Soumission des demandes (Annexe A- formulaire de demande de subvention) et les documents annexes **avant le 04 Avril 2025 à 23H59 (heure Tunis)**

Vérification de l'éligibilité des candidatures
Demande de complément d'information ou de documentation

Evaluation des demandes (selon la grille disponible sur le règlement) après vérification des compléments de documents envoyés, et notification des résultats **fin Avril 2025**

- Annexe A : Formulaire de la demande complète (avec les mandats/ déclarations demandés dans le formulaire)
- Annexe B : budget de l'action
- Annexe C: Cadre logique
- Preuve d'enregistrement de l'entité juridique (exemple : publication au journal, Registre national des entreprises RNE, etc.) du demandeur chef de file et de ses éventuels partenaires
- RIB bancaire au nom du demandeur chef de file
- La fiche d'identification financière (voir annexe D du présent Règlement) dûment complétée et signée par chacun des demandeurs (c'est-à-dire du demandeur chef de file et de ses éventuels partenaires), accompagnée des documents justificatifs demandés ;
- Une fiche de description des capacités du demandeur chef de file (pas des partenaires) conforme au modèle joint en annexe E du présent Règlement ;

Merci de votre attention !

Contactez-nous



20 rue Ibn Nafis, Lac 3 - 2015 Tunis



www.savoirseco.tn



contact@savoirseco.tn

